




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20110523-15497-DE-1-1_0
Date de signature : 25/05/11
Date de réception : mercredi 25 mai 2011
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2011.580**

Séance publique du

23 mai 2011

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

**OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR LES ASSOCIATIONS LIÉES AU
HANDICAP**

Le 23/05/11 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 17 Mai 2011, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Héliot BRAMI, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gérard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Lucien AMBROGIANI à Mme Michelle EINAUDI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ à Mme Brigitte DEVESA, Mlle Odile BARBAT-BLANC à M. Eric CHEVALIER, M. Gérard BRAMOULLÉ à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Chantal DAVENNE à M. Alexandre MEDVEDOWSKY, M. Christian LOUIT à Mme Catherine SILVESTRE, M. Victor TONIN à Mme Sophie JOISSAINS

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Gérard GERACI donne lecture du rapport ci-joint.



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE
D.G.A.S Qualité de Vie
Mission Petite Enfance et Solidarités

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 23/05/11

RAPPORTEUR : M. Gérard GERACI

Politique Publique : DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE PROXIMITE AUX AIXOISES ET AIXOIS

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR LES ASSOCIATIONS LIÉES AU HANDICAP - Décision du Conseil

Mes chers collègues,

Dans le cadre du soutien apporté par les différentes associations et clubs qui œuvrent dans le domaine du handicap, la Ville d'Aix-en-Provence apporte sa contribution sous forme de subventions de fonctionnement.

Ces dotations participent à la continuité des actions menées tout au long de l'année.

Afin de maintenir ces activités, je vous propose d'octroyer à chaque association ou club listé en annexe les subventions suivantes, sachant que ces propositions ont été validées le 19 avril 2011.

Je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** à ces associations les subventions de fonctionnement pour l'année 2011, telles que présentées dans le tableau ci-après,
- **DIRE** que la dépense correspondante d'un montant de **460,00 € (Quatre cent soixante euros)** sera imputée au Budget de la Ville sur la ligne budgétaire **92521 6574 1777 (Aide sociale aux personnes handicapées adultes)** qui présente les disponibilités suffisantes.
- **DIRE** que la dépense correspondante d'un montant de **10 000,00 € (Dix mille euros)** sera imputée au Budget de la Ville sur la ligne budgétaire **92521 6748 1777 (Subventions exceptionnelles aux personnes handicapées adultes)** qui présente les disponibilités suffisantes.

- **DIRE** que la dépense correspondante d'un montant de **800,00 € (Huit cents euros)** sera imputée au Budget de la Ville sur la ligne budgétaire **92521 6574 1404 (Aide sociale aux personnes Handicapées enfants)** qui présente les disponibilités suffisantes.

2011.580 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR LES ASSOCIATIONS LIÉES AU HANDICAP

Présents et représentés	: 55
Présents	: 48
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 55
Pour	: 55
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 25 Mai 2011
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

Direction Générale Adjointe des Services

Qualité de Vie

Citoyenneté-Proximité

Mission Petite Enfance et Solidarités

Solidarités Handicap

**AIDE SOCIALE AUX PERSONNES HANDICAPEES ADULTES
ATTRIBUTION DE SUBVENTION 2011**

Ligne budgétaire : 92521 6574 1777

N° Tiers	Noms Associations	2009	2010	Proposition 2011	Convention	OBJET
48971	Fédération Nationale des Laryngectomisés	460,00 €	460,00 €	460,00 €	Néant	Entraides des anciens et des nouveaux opérés laryngectomisés (ablation du larynx).
	TOTAL	460,00 €	460,00 €	460,00 €		

**AIDE SOCIALE AUX PERSONNES HANDICAPEES ENFANTS
ATTRIBUTION DE SUBVENTION 2011**

Ligne budgétaire : 92521 6574 1404

N° Tiers	Noms Associations	2009	2010	Proposition 2011		Proposition 2010
47137	A.P.A.R Association Prévention Autisme recherche	750,00 €	800,00 €	800,00 €	Néant	Aide aux jeunes autistes et à leur famille par le biais de la formation, de l'intégration et de la création de services adaptés.
	TOTAL	750,00 €	800,00 €	800,00 €		

**AIDE SOCIALE AUX PERSONNES HANDICAPEES
ATTRIBUTION DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2011**

Ligne budgétaire : 92521 6748 1777

N° Tiers	Noms Associations	2009	2010	Proposition 2011		Proposition 2011
80426	Handiversité	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €	Néant	Production d'une émission de télévision de 26 minutes sur le handicap à Aix en Provence. Le magazine sera diffusé sur la TNT, le câble et Internet : LCM, La Provence, HANDITU, etc.
	TOTAL	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €		